

# FONDS D'URGENCE

ACCUEIL PROPOSEZ VOTRE PROJET FONDS D'URGENCE

## Demande d'un fonds d'urgence « Mains ouvertes »

### Vous allez procéder à une demande de fonds d'urgence en ligne.

Il vous sera possible de remplir votre dossier en plusieurs fois. Pour cela, vous pourrez cliquer sur le bouton « **ENREGISTRER EN ATTENTE** » en bas du formulaire en cours de saisie. Vous recevrez alors un **courriel\*** contenant un lien pour accéder au dossier afin de compléter votre demande.

Lorsque vous aurez finalisé votre dossier, n'oubliez pas de cliquer sur « **SOUMETTRE** » en bas du formulaire afin que votre demande soit transmise à la Fondation Notre Dame.

Vous recevrez alors un **courriel de confirmation\*** de votre demande, avec en pièce jointe, un exemplaire du dossier transmis.

*\* Pensez à vérifier votre dossier « Indésirables » le cas échéant.*

Pour saisir votre dossier en ligne, merci de préparer les **pièces justificatives suivantes**, permettant de connaître la situation du bénéficiaire :

- Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour
- Attestation de versement des différentes aides d'État : minimum vieillesse, retraite, chômage, CAF, APL...
- Avis d'imposition ou 3 derniers relevés bancaires
- Devis éventuel(s)
- Descriptif du parcours de vie de la personne
- RIB de l'association
- Formulaire de droit à l'image complété [À télécharger ici](#)

La réponse de la Fondation Notre Dame vous sera transmise par téléphone ou courriel sous 5 jours ouvrés.

Le versement est réalisé la semaine suivante sur le compte de l'association. Cette dernière doit ensuite régler les factures pour lesquelles la somme a été débloquée et ne doit en aucun cas verser les fonds directement au bénéficiaire.

En cas d'abandon de la demande (formation finalement non suivie, matériel non acheté...), l'association reversera à la Fondation Notre Dame le montant accordé ou la part du montant non utilisée.

Pour répondre aux exigences de nos organismes de contrôle, nous vous demandons d'envoyer impérativement, dans un délai de 1 à 3 mois, des nouvelles du bénéficiaire : photos, verbatims et rapport de l'accompagnateur.

## ATTENTION !

**Une même personne ne peut bénéficier qu'une seule fois du Fonds d'urgence.**

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe Entraide :

Tél. : 01 78 91 91 93

[entraide@fondationnotredame.fr](mailto:entraide@fondationnotredame.fr)